

## Les anciennes bibliothèques religieuses du Morbihan ou les aléas de l'histoire

Tenter une histoire suivie des bibliothèques religieuses du diocèse de Vannes, celles de l'évêché et du séminaire, comme des diverses maisons religieuses qui y étaient ou y sont encore implantées, relèverait de la gageure. Aucune étude d'ensemble des fonds anciens concernés ne s'y est d'ailleurs aventurée. On entre en effet dans un monde discret, sinon secret, celui d'une possession privée à l'écart du public, dans des espaces de silence, qui abritent des fonds bien spécialisés. L'origine de ce type de bibliothèques, de quelques milliers, voire de quelques centaines de volumes, échappe à toute investigation systématique. En dehors des inventaires occasionnels globaux, parfois détaillés, qui restent, on ne sait presque rien de l'utilisation et de l'évolution de ces fonds pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle, jusqu'à l'époque révolutionnaire. Alors intervinrent, en Morbihan comme partout en France, dispersions, saccages, regroupements entraînant des pertes irrémédiables. Si chaque livre pouvait raconter sa propre histoire, pourquoi il se retrouve ici ou là, contre toute logique, sinon par l'effet du hasard !... Les spoliations consécutives à la loi de séparation de l'Église et de l'État (1905) furent une nouvelle épreuve pour les fonds que l'on avait pu reconstituer au XIX<sup>e</sup> siècle. De nombreuses incertitudes et lacunes demeurent donc sur une histoire chaotique, qui incitent à rester modeste dans l'inventaire d'un dossier, où deux confiscations vinrent bouleverser une possession qui aurait dû normalement rester tranquille.

### I - Les inventaires avant la Révolution

Aucune évaluation de fonds n'apparaît avant la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et, jusqu'à la Révolution, les rares données ne concernent que l'évêché et le séminaire de Vannes. C'est à l'occasion d'inventaires (souvent interminables) consécutifs à la mort des évêques qu'est mentionnée la bibliothèque conservée à l'évêché, au château de la Motte. Dans la succession

de Mgr de Vautorte, décédé en décembre 1687, apparaissent «quelques livres dans le cabinet», soit 27 volumes estimés à 15 livres<sup>1</sup>. On peut douter qu'il s'agisse d'une totalité, quand on considère «l'inventaire fait à l'évêché après le décès de Messire François d'Argouges, vivant seigneur évêque de Vannes», les 26 et 27 juin 1716 (B 626, fol. 35-45). La nomenclature est intéressante : 664 volumes estimés à 1 519 livres 10 sols, avec classement sur les rayonnages. On y remarque beaucoup de livres en parchemin, traitant des diverses sciences ecclésiastiques, mais aussi d'histoire nationale et régionale (dont la Bretagne), avec un fonds de classiques latins<sup>2</sup>. Mgr Fagon, fils du célèbre médecin de Louis XIV, tint le siège de Vannes de 1719 à 1742. Il s'attacha à augmenter les fonds de l'évêché, sans doute grâce à sa fortune familiale, puisqu'il tripla le nombre de volumes, en les faisant passer à 1 936, pour une valeur de 3 300 livres, ainsi que l'établit l'inventaire effectué entre le 20 et le 24 avril 1742 (B 669), à la suite de sa mort survenue le 16 février précédent. On y trouve une liste intéressante d'ouvrages en latin et en français, alliant, dans un large éventail, sciences religieuses et large culture, le tout contenu dans le «cabinet» du défunt<sup>3</sup>. Après la mort de Mgr de Bertin, évêque de Vannes de 1746 à 1774, apparaît un «Catalogue général des livres de la bibliothèque de l'évêché», dressé sans doute peu de temps après l'installation de Mgr Amelot et conservé, cette fois, aux archives de l'évêché (AA 20)<sup>4</sup>. On pourrait dresser un plan de la salle, car les classements par «planches» et «tablettes» sont précis pour les sciences ecclésiastiques, l'histoire profane, les coutumes, le droit, les œuvres latines... Mais le total n'excède pas 805 volumes non estimés, ce qui pourrait indiquer qu'à la succession de Mgr Fagon, ses héritiers ont repris la part importante qui relevait de l'apport patrimonial. On retrouverait ainsi, avec quelques volumes en plus, l'estimation antérieure.

<sup>1</sup> Arch. dép. Morbihan, B 573, fol. 20-21 (janv. 1688). Désormais les cotes des Archives départementales du Morbihan seront indiquées dans le texte, par la seule lettre de la série (B, K, L, Q, T, V), suivie du numéro de dossier. Les Archives historiques de l'actuel évêché seront indiquées dans le texte par les cotes AA, D, H et numéros. Pour aider le lecteur moderne, je transcris les dates du calendrier révolutionnaire en celles du calendrier usuel.

<sup>2</sup> Un in-folio du théologien Lessius, imprimé en 1626, est conservé à la bibliothèque diocésaine de Vannes ; il porte sur la couverture les armes dorées de Mgr d'Argouges. Il n'y a aucun don de livres au séminaire, dans son testament. En 1719, même estimation de la bibliothèque, lors des transactions entre les héritiers de l'évêque défunt et Mgr de Caumartin (39 G 01).

<sup>3</sup> Un document bref du présidial de Vannes, en date du 12 nov. 1774, traite de sa succession, mais ne donne aucune mention de la bibliothèque (B 405).

<sup>4</sup> L'inventaire non signé, contrairement aux précédents faits par des hommes de loi, indique qu'il doit être l'œuvre d'un membre de l'évêché. Y figure un «Missel de Vannes». Serait-ce celui de 1530, conservé à la bibliothèque diocésaine ?

Le séminaire de Vannes avait ouvert ses portes au Mené en 1680 ; héritier d'une histoire assez mouvementée et donc, muni d'un fonds de livres sur lequel on ne sait rien, il fut confié aux prêtres du diocèse par Mgr de Vautorte<sup>5</sup>. En 1701, Mgr d'Argouges faisait appel aux prêtres de la Mission ou lazaristes. «L'acte d'établissement» n'omet pas les aspects financiers, mais rien n'apparaît, parmi «l'achat de meubles», de spécialement affecté à l'entretien des livres et à leur achat, pas plus que dans les lettres patentes du roi Louis XIV (mars 1702)<sup>6</sup>. La première mention, du moins conservée, apparaît dans les «Observations préliminaires aux comptes» établies le 3 juillet 1788 (AA 33) et envoyées à Mgr Amelot par le supérieur J.-M. Le Gal, lazariste originaire du diocèse et responsable de la maison depuis 1781<sup>7</sup>, gestionnaire attentif et habile, s'il en fut. On y lit au douzième point :

«La bibliothèque forme un article beaucoup plus intéressant. Elle paraîtroit être sur le compte du séminaire qui doit fournir tous les meubles. Cependant j'ai parcouru tous les comptes rendus jusqu'ici et il n'est pas un seul article qui regarde la bibliothèque. Au contraire par l'arrêté de M. de Bertin du 29 septembre 1751, il paroît que les livres se fournissent aux dépens des missionnaires. Depuis 1782, j'en ai mis à la bibliothèque pour plus de 2 000 livres. Je ne les porterai en dépense qu'après que votre grandeur aura statué».

Situation plutôt confuse que déplore le supérieur rigoriste très attaché à tout ce qui pouvait promouvoir le progrès tant intellectuel que spirituel de ceux qui lui avaient été confiés. La ligne de partage n'apparaissait pas nettement entre ce qui appartenait à la congrégation et au diocèse peu riche, problème auquel Le Gal aura constamment à faire face. Quelques souvenirs subsistent de cette période, conservés à la bibliothèque diocésaine : une dizaine d'ex-libris indiquant la congrégation de la Mission et sa maison de Vannes<sup>8</sup>. D'autres volumes doivent provenir de la même époque, mais comment le savoir ?

## II - Les inventaires au début de la Révolution

La première annonce de la confiscation par l'État des bibliothèques et archives religieuses fut l'établissement des inventaires. Un décret de

<sup>5</sup> J.-M. LE MENÉ, «Le séminaire de Vannes», *Bull. de la Soc. Polym. du Morbihan*, Vannes, 1901, p. 7-76.

<sup>6</sup> F. CONTASSOT, *Les Lazaristes au grand séminaire de Vannes avant la Révolution (1701-1791)*, p. 7-11.

<sup>7</sup> A. MOISAN, «Le destin singulier d'un prêtre vannetais, Jean-Mathurin Le Gal (1746-1831)», *Bull. de la Soc. Polym. du Morbihan*, 1996, p. 151-190.

<sup>8</sup> *Ex-libris Congregationis Missionis domus Venetensis (et Seminarii) catalogo inscriptis*. Un exemplaire de Fléchier porte le nom de J.-B. Lefèvre, lazariste, professeur de 1771 à 1780.

l'Assemblée nationale en date des 2-4 novembre 1789, stipulait que les biens du clergé étaient mis «à la disposition de la Nation, à la charge de pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres, sous la surveillance et d'après les instructions des provinces»<sup>9</sup>. Dès le 14, un nouveau décret ordonne l'inventaire des imprimés et manuscrits des maisons religieuses ; les chapitres et monastères doivent déposer aux greffes des sièges royaux ou des municipalités, les catalogues des livres et manuscrits de leurs bibliothèques et archives. Le supérieur des maisons est constitué gardien des lieux mis sous scellés, avec obligation de déclarer que rien n'a été soustrait. Instructions que l'on retrouve dans l'enregistrement qui en est fait au présidial de Vannes, le 14 janvier 1790 (B 2736). Ces inventaires seront réalisés, mais avec beaucoup de lenteur, à travers la France, entre février 1790 et septembre 1792. L'intention des autorités était de transférer ces fonds et de les regrouper dans des lieux relevant de la propriété publique. Dans l'interval, bien des vols allaient intervenir et les possesseurs légitimes, craignant le pire, mirent sans doute à l'abri ce qu'ils pouvaient...

Dans le Morbihan, les recensements s'effectuèrent en 1790 et 1791 et donnèrent lieu à des estimations assez précises. En ce qui concerne le séminaire de Vannes, c'est le 23 février 1790 que M. Le Gal dut se soumettre à l'inventaire général des biens de la maison (L 866). Bibliothèques et «enfens»<sup>10</sup> confondus, on dénombre 465 in-folio, 486 in-4°, 531 in-8°, 2 310 in-12, 159 in-16 et au-dessous, 319 brochures et pas de manuscrits précieux, soit un total de 4 270 volumes. «Dans ce nombre ne sont point compris les livres à l'usage de l'église, parce qu'ils sont censés faire partie de la sacristie». De fait, le directoire du district de Vannes autorisera, le 1er juin 1791, la municipalité à délivrer à Bocherel, curé de Saint-Patern, «les livres de chœur qui peuvent se trouver sous le scellé au séminaire»<sup>11</sup>. L'inventaire fait à l'évêché le 24 mai 1791 donne 25 liasses de cartons et titres, mais rien de précis sur les livres. Le chapitre de la cathédrale possède un manuscrit et 105 liasses, à la même date ; dans les deux lieux les scellés sont posés le 8 avril 1791<sup>12</sup>.

<sup>9</sup> *Recueil des textes législatifs et administratifs concernant les biens nationaux*, Paris, 1926-1944, 3 vol. ; U. ROBERT, *Recueil des lois, décrets, ordonnances... concernant les bibliothèques publiques*, 1883 ; D. VARRY, «Les confiscations révolutionnaires», dans *Histoire des bibliothèques françaises*, III, 1991, p. 9-28.

<sup>10</sup> On appelait «enfens» (jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle) l'espace où étaient relégués les ouvrages hérétiques condamnés par l'Église ou suspects (sectes, diablerie...).

<sup>11</sup> Arch. mun. Vannes, 2 M 200. Un nouvel inventaire du 25 août 1790 cite la bibliothèque sans plus (AA 33).

<sup>12</sup> Les données recueillies ici viennent des Arch. dép., L 873-879 et ont été en partie exploitées par A. Mauricet, dans «Documents pour servir à l'histoire de la bibliothèque de Vannes et de ses premiers bibliothécaires», *Bull. de la Soc. Polym. du Morbihan*, 1889, p. 128-157 (tableau établi le 13 sept. 1791 par le district de Vannes, p. 132, mais sans références cotées aux Archives départementales).

Dix communautés religieuses ont une maison à Vannes. Pour les carmes déchaux arrivés près du port en 1627<sup>13</sup>, on dispose d'une liste sans date, mais fort détaillée de 2 687 volumes, dont plus de 70 classés «prohibés», 62 sur l'Écriture sainte, 108 sur les pères de l'Église, 205 de théologie, 140 de sermons...<sup>14</sup>, le tout réparti dans un corridor longeant l'église (L 874). A cela s'ajoutent 115 liasses et cartons d'archives. Chez les carmes du Bondon, au nord de la ville, seulement deux bibliothèques «garnies de livres, tous anciens et de peu de valeur», soit 400 volumes, avec 55 liasses d'archives, selon l'inventaire du 6 mai 1790 (L 874). Pour le couvent des Cordeliers établi au sud-ouest de la cathédrale, il est noté, à la date du 31 janvier 1790 : «A l'exception de 12 ou 13 volumes in-folio et d'une trentaine de volumes in-12, notre bibliothèque est un amas confus de vieux bouquins relégués sans ordre dans une chambre» (L 875). Le 6 mai, l'inventaire recense 265 imprimés et 75 liasses d'archives. Chez les capucins qui résident dans un coin de la propriété du château de Limoges, sur le site de l'actuel séminaire, l'inventaire du 10 mai 1790 donne de meilleurs chiffres : «Dans la bibliothèque nous n'avons trouvé aucun manuscrit ; elle nous a paru contenir environ 2 000 volumes d'ouvrages antiques et en très grande partie incomplets» (Q 293)<sup>15</sup>. La bibliothèque des dominicains ou jacobins, dont le couvent occupait le site de l'actuelle préfecture, est dite, le 2 mars 1790, «en fort mauvais état». «Les meilleurs ouvrages sont distribués dans les chambres des religieux». Le total s'établit autour de 1 400 volumes (L 875)<sup>16</sup>.

Qu'en est-il pour les couvents de religieuses à Vannes ? Les carmélites de Nazareth, sur l'actuel site de la prison, sont bien fournies en livres : 2 000 volumes et 347 liasses d'archives, selon l'inventaire du 3 août 1790. Chez les visitandines, actuel quartier de la gendarmerie, le total des livres n'est que de 532 avec 54 liasses d'archives, selon l'inventaire du 30 juillet de la même année. Les ursulines, dont la chapelle existe toujours sur l'actuel terrain du lycée Saint-François-Xavier, sont mieux pourvues avec 1 249 volumes recensés le 27 juillet 1790, «tous lesquels volumes sont

<sup>13</sup> Plus tard, siège de l'évêché, actuellement conservatoire de musique. Pour une histoire de ces maisons, on se reportera aux travaux de J.-M. Le Mené parus dans le *Bull. de la Soc. Polym. du Morbihan* et à sa *Topographie historique de la ville de Vannes*, 2<sup>e</sup> éd., Vannes, 1913. Mon étude sur «Un érudit vannetais, le chanoine Joseph-Marie Le Mené (1831-1923)», dans *Bull. et Mém. de la Soc. Polym. du Morbihan*, Vannes, 1997, p. 195-217, donne la liste de ces travaux.

<sup>14</sup> Le 13 sept. 1792, on ne note plus que 2 050 livres qui seront envoyés au district. Aux mêmes dates que précédemment, on trouve 115 liasses et cartons. Le Mené, *Bull. de la Soc. Polym. du Morbihan*, 1895, p. 150, compte un total de 2 750 volumes en 1790.

<sup>15</sup> 1 800 vol. et 6 liasses d'archives, selon A. Mauricet.

<sup>16</sup> 312 vol. et 92 liasses d'archives, selon A. Mauricet, le 6 mai 1790.

livres de piété» (L 879)<sup>17</sup>. Le Petit Couvent, situé à l'angle de la rue de la Loi et de la rue Lesage, et qui allait devenir lieu de détention pendant la Révolution, possédait, lors de l'inventaire du 28 juillet 1790, 1 008 volumes, «tous livres de dévotion», plus 52 liasses d'archives. Quant à la maison religieuse dite du «Père Éternel», sur le port de Vannes, elle n'abrite que 202 livres et 12 liasses d'archives, selon l'inventaire du 26 juillet de la même année.

En dehors de Vannes, le couvent des cisterciens ou bernardins de Prières, en Billiers, est le mieux pourvu, avec un inventaire très détaillé de 1790, comprenant environ 5 318 livres, dont 1 082 in-folio et deux manuscrits «très anciens» (L 873). Faut-il lui préférer celui daté du 10 août 1790 et comprenant 6 473 imprimés, deux manuscrits et 339 liasses d'archives, établi par l'ex-carême David (dont nous aurons à reparler), au bout d'un travail de quarante-huit jours ? Chez les cisterciens de Lanvaux en Grand-Champ, il n'y a par contre que 308 livres et 110 liasses d'archives, à la date du 9 juillet 1790. Les cisterciens de Langonnet, au 20 décembre 1790, possèdent une «bibliothèque à deux ouvertures» (L 873) et, d'après l'excellent inventaire de la bibliothèque du district du Faouët du 17 janvier 1795 (L 822), 1 900 volumes proviennent de la «cy-devant abbaye de Langonnet». Peut-être l'incendie de 1788 y avait-il causé des dégâts... Les bénédictins de Saint-Gildas-de-Rhuys possèdent 1 397 volumes, plus 204 liasses d'archives, aux dates des 13 février et 25 mai 1790<sup>18</sup>. Au 22 avril 1792, la bibliothèque des carmes de Sainte-Anne est ainsi présentée : «Les livres ont été trouvés dans le meilleur ordre possible. Nous y avons compté 2 412 volumes bien proprement reliés, non compris ceux en parchemin qui sont comme jetés au rebut dans une chambre voisine. Il existe en outre dix livres de chant dont quatre en parchemin» (L 874). L'inventaire du 5 mai 1790 donne, chez les carmes de Josselin, un total de 458 livres, dont 99 dans la chambre du père Cassac, 260 dans celle du père Lanoë et, dans une chambre donnant sur le cloître, divers volumes dits «sans intérêt», sauf 41 in-folio (L 874). Chez les trinitaires de Sarzeau, on trouve, le 20 mai 1790, 640 volumes et 36 liasses d'archives. Si, à la date du 4 mai 1790, les augustins de Malestroit n'ont que «environ 250 vieux bouquins tous dépareillés, un vieux coffre contenant les archives de la maison» (L 874), les chartreux d'Auray sont bien pourvus avec 2 305 livres, dont 905 in-folio, sans compter «un grand meuble de petits livres de piété et autres». Dans un cabinet, sont conservées les archives «où il ne manque, à notre connaissance, aucun titre ni papier concernant nos revenus»

<sup>17</sup> 1 447 vol. au 26 février 1790 (L 879), dont une Vie d'Armelle Nicolas en manuscrit, «tous les livres édifiants et de piété». Mauricet compte 1 245 livres, un ms et 4 liasses d'archives, à l'inventaire du 27 juillet 1790.

<sup>18</sup> Dont 80 de droit civil et 34 sur le jansénisme.

(L 875). Aucun renseignement n'apparaît pour les capucins d'Auray. L'inventaire du 26 février chez les récollets (de l'ordre des franciscains) à Pontivy est un modèle du genre : deux exemplaires, l'un avec classement par formats (9 pages), l'autre par ordre alphabétique, pour environ 570 titres, pour près d'un millier de volumes. Environ 700 livres, dit-on, sont «incomplets et en mauvais état» ; les archives paraissent abondantes (L 875). Enfin, chez leurs confrères de Bernon en Sarzeau, l'inventaire du 21 mai 1790 totalise 815 volumes et liasses d'archives<sup>19</sup>.

Le dossier des religieuses est peu fourni. Le 11 mars 1790, les ursulines d'Hennebont notent : «Il y a une bibliothèque composée de quelques bons livres dépareillés et d'un très grand nombre de bouquins que personne ne lit plus. Chaque religieuse a dans sa chambre pour son usage quelques livres de piété» (L 879). Leurs consœurs du Faouët, à l'inventaire du 27 février 1790, déclarent posséder 337 volumes «spirituels pour les lectures, tous vieux» (L 878). Chez les cordelières d'Auray, «la bibliothèque consiste en bréviaires, livres de méditation pour l'année, *Retraites* de Bourdaloue et *Histoire des Juifs* en 6 volumes» (L 877).

Que retenir de cette nomenclature ? D'abord l'inégalité du volume des fonds, qui a son explication dans le type même des ordres et congrégations, contemplatifs ou actifs, les premiers plus adonnés à la méditation silencieuse et donc à l'étude de la Bible et des auteurs spirituels, les femmes étant plus portées vers les formes de la piété que les hommes nourris de théologie. Sans doute faut-il aussi faire intervenir le manque de ressources ici ou là, le peu de sujets résidant dans de grandes maisons, à la veille de la Révolution, ce qui entraînera regroupements et fermetures par le pouvoir politique. L'ensemble dépasse les 32 000 volumes (27 000 chez les hommes, 5 000 chez les femmes)<sup>20</sup> et indique un patrimoine consistant et riche, dont cette étude ne peut rendre compte. Au près des livres typiquement religieux, des listes importantes témoignent d'un souci de culture littéraire et historique<sup>21</sup>. On s'en rendra un peu compte, en lisant les indications précises données par B. Massiet du Biest, bien placée en tant que

<sup>19</sup> Rien ne subsiste des inventaires chez les capucins d'Auray et d'Hennebont, chez les récollets de Port-Louis et les carmes de Ploërmel. Chez les cisterciens de Langonnet, seule mention, au 20 décembre 1790, d'une «bibliothèque à deux ouvertures» (L 873).

<sup>20</sup> Le tableau de Mauricet, qui s'appuie sur un arrêté du district de Vannes, daté du 13 septembre 1791 et signé du procureur-syndic Rollin, ne totalise que 12 774 volumes et 2 mss (avec 1 299 liasses d'archives), sans avoir comptabilisé, il est vrai, tout ce que j'ai pu retrouver aux Archives départementales du Morbihan.

<sup>21</sup> On pourra consulter l'étude de M.-H. Froeschlé-Chopard : «Une porte ouverte sur les lectures des religieuses. Les catalogues de leurs bibliothèques à l'époque révolutionnaire», *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 88, 1997, p. 15-24.

conservateur de la bibliothèque municipale de Vannes, lieu où devaient aboutir les collections ci-dessus évoquées, avec les aléas que l'on devine déjà<sup>22</sup>.

### III - Les confiscations et leurs conséquences

La saisie des livres et leur regroupement à Vannes allaient s'opérer lentement et de manière désordonnée en Morbihan, comme ailleurs. Dès le 21 janvier 1792, le maire de Vannes, Malherbe, se plaint au district que les livres du séminaire y ont été portés indûment et que la bibliothèque est vide, «par une nouvelle méprise de cette administration qui semble confondre une maison d'instruction nationale conservée, avec les communautés régulières et autres établissements supprimés» (L 866). Le directeur répond le même jour que «la bibliothèque n'était sans doute pas dans le cas de celles des communautés religieuses ; elle doit rester au séminaire». On les remettra à leur place quand le séminaire sera (ré)organisé. Le 30 mai, l'évêque constitutionnel Le Masle réclamait cette réintégration au district, «afin que les professeurs puissent avant l'arrivée des élèves, préparer leurs matériaux». Le 7 juin, le district répond favorablement : «Ce dépôt précieux sera soigneusement conservé par le vicaire directeur dans cet établissement sous la surveillance immédiate de M. l'évêque» (L 866)<sup>23</sup>. La bibliothèque allait donc être conservée, sinon dans son intégrité, du moins au moindre mal, dans des locaux qui deviendraient une caserne d'artillerie...

Un décret du 9 février 1792 ordonna la saisie des biens des émigrés, leur mise «sous la main de la Nation», leur inventaire et leur vente qui commencèrent en octobre ; les prêtres obligés de se déporter par le décret du 26 août leur furent alors assimilés. Un décret du 24 octobre 1793 interdit mutilations et destructions des dépôts de livres, mais il faut attendre le décret du 27 janvier 1794, pour qu'une bibliothèque publique soit créée par le district et qu'un inventaire soit fait des livres qui y ont été rassemblés<sup>24</sup>. Dans sa

<sup>22</sup> B. MASSIET DU BIEST, «La bibliothèque municipale de Vannes et son fonds ancien», *Mémoires de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. de Bretagne*, t. 62, 1985, p. 501-511 ; «Les bibliothèques de couvents d'hommes en 1790 dans le Morbihan : étude de quelques catalogues», *Charpiana*, 1991, p. 125-129 ; «Essai sur l'histoire des bibliothèques. La bibliothèque municipale de Vannes, 1790-1914», ms non daté en dépôt aux Archives départementales, coté R 2830.

<sup>23</sup> Le supérieur de ce séminaire éphémère fut le lazarisiste Pontchier (mai-sept. 1792).

<sup>24</sup> D. VARRY, *op. cit.* p. 16-17, étudie ces «dépôts littéraires», où l'on entasse d'abord les livres de toutes provenances, dans chacun des 545 districts du pays. En province, les dépôts allaient se transformer en bibliothèques publiques, «selon un processus long et complexe».



séance du 7 décembre, le conseil du district de Vannes fixe la tâche du «bibliothécaire et conservateur du muséum» : inventaire des livres et objets, leur conservation et les horaires d'ouverture au public. Le citoyen Chesnel est élu, avec 2 400 livres d'appointements<sup>25</sup>. Par décret du 27 janvier 1795, les administrateurs de districts sont tenus d'envoyer, sous trois mois, au comité d'Instruction publique, les catalogues des bibliothèques «nationales» de leur arrondissements ; le décret du 11 avril réclamera, sous décade, un compte-rendu de l'état d'avancement des inventaires et des catalogues (L 822).

Qu'en fut-il en Morbihan durant cette période transitoire ? On possède un catalogue intéressant de la «bibliothèque du district du Faouët», en date du 17 janvier 1795 (L 822), soit 2 600 volumes par ordre alphabétique, avec l'indication de leurs provenances : livres de prêtres émigrés, trouvés à Langoëlan (52), des ursulines du «cy-devant couvent du Faouët» (144), des bernardins (cisterciens) «de la cy-devant abbaye de Langonnet» (1900), de l'émigré Hervé «cy-devant curé de la commune de Guiscriff» (504), plus des manuscrits et huit livres «d'idiome breton», en dehors de ceux de l'émigré Mauduit, trouvés au Cosero en Lignol. Diverses enquêtes sont relatives aux dépôts du Faouët (15 mars 1792, 19 mars 1794, 4 avril 1796), de Ploërmel (8 janvier 1796), d'Hennebont (18 octobre 1794) où sont entreposés 186 livres et brochures, beaucoup d'origine religieuse, de Josselin (4 avril 1796) qui détient un lot de 68 titres ayant appartenu à F. Lemée, recteur de Ménéac (L 820, 822). David, ancien prieur des carmes de Josselin, qui a fait l'inventaire à l'abbaye de Prières, rend compte de son activité aux administrateurs du district de La Roche-Sauveur, le 6 octobre 1795 (L 822) ; lorsqu'il deviendra bibliothécaire de la ville de Vannes après Chesnel, il rappellera dans un rapport du 25 juin 1801, le transport des fonds au district et ses aléas<sup>26</sup>. Cependant, l'État qui projetait d'établir une Bibliothèque universelle de la France se heurtait aux désordres, aux lenteurs, aux directives mal comprises<sup>27</sup>.

La loi du 25 octobre 1795 allait remédier à cet état transitoire, en établissant, dans chaque département, une école centrale et, auprès d'elle, une bibliothèque publique qui allait mettre fin aux bibliothèques «districales» et serait largement ouverte au public. En fait, sur 108 écoles établies, 32 seulement allaient voir le jour<sup>28</sup>. Dans le Morbihan, on devra attendre les

<sup>25</sup> A. MAURICET, *op. cit.*, p. 133-135.

<sup>26</sup> A. MAURICET, *op. cit.*, p. 142-143. Sa nomination à Vannes date du 7 janv. 1797 (L 819).

<sup>27</sup> P. RIBERETTE, «De la commission des monuments au Conseil de conservation», dans *Histoire des bibliothèques françaises*, III, 1991, p. 29-42 et M. THOMAS, «Détournements, vols, destructions», *ibid.*, p. 263-272.

<sup>28</sup> H. RICHARD, «Des bibliothèques des districts aux bibliothèques municipales», dans *Histoire des bibliothèques françaises*, III, 1991, p. 43-60.

environs de l'année 1800, pour que la situation soit définitivement clarifiée : il fallait compter avec le peu d'empressement, la multiplicité des instructions administratives et la pagaille qui régnait dans les dépôts. Ainsi, le 4 août 1797, David, bibliothécaire de l'école centrale de Vannes, demande à l'administration centrale du Morbihan d'amener à Vannes la bibliothèque de Prières en dépôt à La Roche-Sauveur (L 820) et, le 21 février 1800, il réclamera au district de Pontivy ce qui n'a pas été livré (L 821). David est le responsable actif des regroupements ; on le voit se rendre à La Roche-Sauveur, à Sainte-Anne, à la chartreuse d'Auray<sup>29</sup>. Le 21 juillet 1796, on se préoccupe d'un «local suffisant pour le placement d'une bibliothèque, même d'une certaine étendue» et l'évêque Le Masle est désigné «membre du jury d'instruction de l'école centrale du département du Morbihan» (L 820). Une lettre du ministre de l'Intérieur (21 décembre 1798) exigera l'envoi des cartulaires à Paris : «Il faut qu'ils attestent à la postérité de ce que l'ambition et l'artifice des corporations privilégiées ont obtenu de la crédule ignorance de nos Pères, et qu'ils lui fassent apprécier l'heureuse révolution qui s'est faite dans l'esprit humain» (L 822). David a donné dans des «notices» un bon résumé de son activité de 1791 à 1801 (L 820), non sans conclure à l'adresse des commissaires nommés par le préfet pour surveiller les opérations : «Je me flatte qu'ils y trouveront la preuve de mon innocence et qu'ils écarteront les soupçons de négligence ou peut-être d'infidélité qui seraient pour moi le tourment de ma vie». Ce fonctionnaire consciencieux est mêlé aux travaux qu'il faut effectuer pour l'aménagement d'un local à la «maison ditte de la retraite» (6 juillet 1800) ; il dresse un catalogue des ouvrages en double, s'emploie à la constitution d'un règlement pour la bibliothèque centrale (8 juin 1801), réclame toujours (16 avril et 10 décembre 1800) les livres restés au district de Pontivy (T 181) et établit en 1801 un «état actuel» des fonds qu'il a réunis<sup>30</sup>. Le classement (sans liste détaillée) est précis ; la «classe quatrième» vise la «théologie», soit au moins 3 500 volumes : «Écriture sainte, interprètes, critiques, commentateurs, conciles, liturgies, Saints Pères, théologiens». «Histoire sainte, histoire ecclésiastique et mémoires du clergé» de la «classe troisième» totalisent 300 livres, mais une seule édition est complète, suivant le constat de David. L'ensemble du dépôt vannetais totalise alors 5 935 volumes, mais la remarque désabusée du bibliothécaire est à retenir : «La bibliothèque n'offre maintenant que les débris d'une immense collection faite en 1791 et 1792. Les livres presque abandonnés en différents dépôts y sont devenus la proie des ennemis du gouverne-

<sup>29</sup> A. MAURICET, *op. cit.*, p. 136-143 et L 820, 821. Le 6 oct. 1795, David donne le c.r. de son activité à la bibliothèque de La Roche-Sauveur, aux administrateurs du district (L 822).

<sup>30</sup> L 820 et A. MAURICET, *op. cit.*, p. 143-145.

ment. Presque tous les ouvrages sont incomplets». Plus de 30 000 livres en possession tranquille au départ, 3 800 à l'arrivée en 1801...<sup>31</sup>.

Nouvelle étape : la suppression des écoles centrales dans les départements – et donc de leurs bibliothèques – et l'apparition des lycées napoléoniens, le 1<sup>er</sup> mai 1802. Peu de livres étant susceptibles d'être utiles aux élèves, un décret du 28 janvier 1803 prévoit que les bibliothèques «seront mises à la disposition et sous la surveillance de la municipalité». Un conservateur sera nommé et elles seront ouvertes au public : c'est la naissance officielle des bibliothèques municipales. Qu'en fut-il à Vannes ? On possède un catalogue des ouvrages de la «bibliothèque du Morbihan» établi par Laumailié le 26 juillet 1803 (T 181). Sur 3 854 volumes, 956 concernent la théologie. C'est peu, en comparaison des 3 058 ouvrages provenant des anciennes bibliothèques religieuses d'avant la Révolution et actuellement conservés à la bibliothèque municipale de Vannes<sup>32</sup>. Une nouvelle fois, il faut être modeste devant les chiffres et les accepter tels quels, même s'ils sont décevants : ce sont des restes, mais d'autant plus vénérables et souvent précieux. Voici le détail du bilan, avec indications entre crochets des inventaires de 1790-1791 ; plusieurs maisons n'y figurent plus.

Séminaire de Vannes	794	[4270]
Carmes du Bondon	16	[400]
Carmes déchaux de Vannes	222	[2 687]
Dominicains de Vannes	68	[1 400]
Cordeliers de Vannes	4	[42]
Collège Saint-Yves et Jésuites de Vannes	386	[?]
Capucins de Vannes	16	[2 000]
Carmélites de Vannes	56	[2 000]

<sup>31</sup> La constatation d'H. Richard, *op. cit.*, p. 58, pour l'ensemble de la France explique la situation vannetaise : «Il est bien difficile de se rendre compte de l'ampleur des disparitions de l'époque révolutionnaire, faute d'un nombre suffisant de monographies précises, faute aussi de bien connaître les déplacements de fonds qui eurent réellement lieu, et de savoir sur quels ouvrages elles portèrent, de connaître l'ampleur des restitutions ou des dons faits à des personnages ou des institutions que l'on souhaitait ménager». David constate amèrement en 1801 que «les livres ont été transférés en dernier lieu à l'école centrale et déposés jusqu'à la fin de la vente publique qui s'y est faite, c'est-à-dire pendant plusieurs mois, dans un appartement dont les clefs ne m'ont été remises qu'après la vente terminée, et où le public ayant la liberté d'entrer, quelques individus sans doute, n'y auront pas porté la délicatesse qui caractérise l'homme honnête» (L 820). Il conclut sur une phrase désabusée : «J'ajoute que par ordre de l'administration j'ai remis à différentes fois aux canoniers de Belle Isle environ 500 volumes de théologiens pour faire des cartouches».

<sup>32</sup> Listes établies par B. Massiet du Biest, ancienne bibliothécaire et aimablement communiquées par A. Bartheuf, actuelle bibliothécaire ; elles sont aussi consultables à la bibliothèque diocésaine de Vannes et donnent, à l'occasion, des précisions intéressantes. Renseignements à compléter par les articles de B. Massiet du Biest cités supra, n. 22.

Père Éternel de Vannes	3	[202]
Cisterciens de Prières	255	[6 473]
Cisterciens de Lanvaux	99	[308]
Cisterciens de Langonnet	110	[1 900]
Bénédictins de Rhuys	315	[1 397]
Carmes de Sainte-Anne	463	[2 412]
Carmes de Josselin	2	[458]
Capucins d'Auray	39	[?]
Chartreux d'Auray	53	[2 305]
Trinitaires de Sarzeau	157	[640]
TOTAL	3 058	[28 894]

Tout ne fut donc pas, loin de là, envoyé à la bibliothèque de la ville de Vannes. Ainsi, Le Mené affirmait en 1905 que la mairie d'Auray conservait alors des livres des chartreux de la ville et des carmes de Sainte-Anne ; on en a dénombré 631. Et ce, malgré la promesse faite à David par la municipalité, le 2 avril 1799, de lui envoyer le plus tôt possible les livres « sortis des communautés de la chartreuse de Sainte-Anne et autres maisons qui se trouvent réunies à Auray »<sup>33</sup>. Comment 223 livres ont-ils abouti à la bibliothèque du Trésor de la cathédrale de Vannes, une dizaine avec indication de leur provenance<sup>34</sup> ? Si l'on s'en tient aux ex-libris, on constate que près de 150 titres (et donc plus de volumes) se trouvent dans l'actuelle bibliothèque diocésaine, héritière de celle du séminaire, venant des maisons religieuses d'avant la Révolution<sup>35</sup>. Mais bien des (petites) bibliothèques ont dû disparaître avec la fermeture des maisons qui les abritaient. Le constat devant lequel on est impuissant reste le même : des dégâts, des pertes et une dispersion contre lesquels les soins attentifs de David, entre autres, n'en pouvaient mais...

#### IV - Les essais de reconstitution au XIX<sup>e</sup> siècle

Le chanoine Mahé succède à David en 1806 et laisse la place au libraire Galles en 1820, lequel est remplacé en 1821 par le chanoine Gayet ; mais rien ne changera au dépôt de la bibliothèque municipale, pour

<sup>33</sup> A. MAURICET, *op. cit.*, p. 141. Le 21 août 1798, David en avait donné l'ordre à la municipalité d'Auray, *ibid.*, p. 138.

<sup>34</sup> Trois viennent du séminaire, 3 des carmes de Sainte-Anne, 3 de Prières et 1 de Rhuys. La liste établie par P. Burguin est disponible à la bibliothèque diocésaine.

<sup>35</sup> Les mieux représentés sont : la congrégation de la Mission de Vannes (18), les carmes déchaux de Vannes (13), les carmes de Ploërmel (24), ceux de Sainte-Anne (7), les dominicains de Vannes (10), les cisterciens de Langonnet (26), les bénédictins de Rhuys (8), les capucins de Vannes (13), ceux d'Auray (7). Je parlerai au § VI du dépôt à la bibliothèque diocésaine de 65 autres volumes. La maison des Camaldules de Roga en Saint-Congard avait été fermée en 1787 et sa bibliothèque adjugée au recteur de Malestroit.

lequel le ministère de l'Intérieur ne cessera de réclamer le catalogue des livres. L'inventaire de la bibliothèque de l'évêché le 24 mai 1791, suite à l'apposition des scellés le 8 avril, n'a donné que 25 liasses ou cartons. Le fait est curieux, comme l'absence du fonds important du XVIII<sup>e</sup> siècle dans le dépôt municipal. Fut-il considéré comme bien privé ? Rejoignit-il le fonds maintenu au séminaire en 1792 et ensuite pour une part dispersé ? Aucune certitude n'apparaît<sup>36</sup>.

Par contre, on est mieux renseigné sur la bibliothèque du séminaire à l'époque concordataire : Mgr de Pancemont s'inquiète et J.-M. Le Gal a repris sa place à la tête de la maison. L'évêque achète des livres de théologie, grâce à sa fortune personnelle et s'estime satisfait en mai 1806<sup>37</sup>. Une enquête administrative de 1808 sur les bibliothèques des évêchés et des séminaires donne, pour celle du séminaire de Vannes, un catalogue de 4 740 volumes, dont 200 à 250 sans intérêt. Le Gal estime que l'ensemble est « considérable » et il en donne le classement par catégories. Rien que de classique pour une maison de formation, avec prédominance de la théologie, de la mystique et de l'histoire, avec des manuels du XVIII<sup>e</sup> siècle, 192 volumes sur le jansénisme et 40 sur les jésuites qui s'y opposèrent, mais peu d'ouvrages profanes, sauf de droit et d'histoire<sup>38</sup>. Le supérieur, on ne peut en douter, maintint, sur la bibliothèque, comme sur la maison, une vigilance permanente<sup>39</sup>.

Un legs important allait enrichir ce fonds. L'abbé René-Athanase de Grimaudet de Coëtcanton, né en Anjou en 1760, avant fait ses études au séminaire de Saint-Sulpice, pour le diocèse de Paris<sup>40</sup>. Devenu chanoine de

<sup>36</sup> Le 11 déc. 1807, le vicaire général Allain écrira à Mgr de Bausset : « Votre palais épiscopal (ancien couvent des carmes) vous offre un logement commode, et un des plus beaux jardins de la ville de Vannes ; mais il faut meubler la maison et vous procurer des livres », dans J.-M. LE MENÉ, *Histoire du diocèse de Vannes*, II, p. 423. Les inventaires réguliers du mobilier de l'évêché au XIX<sup>e</sup> siècle notent en 1832 une salle « bibliothèque » près de la chambre de l'évêque, mais sans rien de plus précis (V 182), une « grande bibliothèque » avec table et bureau en acajou avec « corps de petites bibliothèques » (V 506, 507), « bibliothèque et cabinet de travail » à la fin du siècle (V 508). Du mobilier est régulièrement acheté ; il doit être de même pour les livres, mais aucune mention d'un fonds ancien spécifique.

<sup>37</sup> D 4/2, 2<sup>e</sup> registre de correspondance 1<sup>er</sup> février 1806. Il meurt dès le 13 mars 1807.

<sup>38</sup> Arch. nat., F 19 4089 et C. LANGLOIS, *Le diocèse de Vannes au XIX<sup>e</sup> siècle. 1800-1830*, Paris, 1974, p. 421-423.

<sup>39</sup> Mgr de Bausset, dans une lettre au ministre des Cultes, le 14 octobre 1808, écrit : « M. le Supérieur du séminaire profite des vacances pour mettre en ordre la bibliothèque », dans C. LANGLOIS, *op. cit.*, p. 422, n. 20.

<sup>40</sup> Sur cette famille, voir R. KERVILER, *Répertoire général de bibliographie bretonne*, fasc. 47, Rennes, 1907, p. 199-202. Les archives de l'évêché de Vannes (AA 18) possèdent deux lettres non datées dans lesquelles Mgr de Bertin, évêque de Vannes depuis 1746, donne à l'abbé des conseils pour l'étude de la théologie. Officier aux gardes françaises, celui-ci quitta sa carrière pour entrer au séminaire en 1755.

la cathédrale de Vannes en 1770 et vicaire général de Mgr de Bertin en 1771, il déploie une activité normale jusqu'à la Révolution<sup>41</sup>. Obligé de s'enfuir, pour avoir manifesté son refus du serment à Vannes, il se réfugia à Paris, où il prêta le serment de Liberté-Égalité. Il le regretta et tenta de se justifier, dans une circulaire adressée au clergé et aux fidèles du diocèse de Vannes<sup>42</sup>. Or cet abbé, à sa mort survenue en 1807, laissait des collections de livres importantes, bien qu'il eût abandonné à sa famille presque tout de son riche patrimoine en entrant dans les ordres. Son testament daté du 8 juillet 1807 et enregistré le 24 septembre par Maître Herbelin, notaire impérial à Paris, porte qu'il lègue au séminaire de Vannes les deux parties de sa bibliothèque, évaluées ensemble à la somme de 1 800 francs environ<sup>43</sup>. L'évêché de Vannes, après plusieurs mois, fut autorisé par le ministre des Cultes à accepter ce legs<sup>44</sup>. Ainsi, l'actuelle bibliothèque diocésaine de Vannes a-t-elle le privilège de conserver ce riche héritage de plus de 300 volumes, de l'in-folio au in-12, en bon état et reconnaissables à l'ex-libris qui y figure, pour que la mémoire ne s'en perde pas<sup>45</sup>. Fonds de théologie, de patrologie (47 in-folio publiés par les mauristes), de controverse, d'histoire religieuse et civile, de liturgie, d'études bibliques, de biographies, avec les dictionnaires de Moreri, Trévoux, Estienne... Bref, la bibliothèque d'un ecclésiastique humaniste, qui, comme bien privé, a réussi à passer à travers les perquisitions révolutionnaires.

Le testament de Mgr Garnier, en date du 2 mai 1827, indique au §13 : «Je lègue au grand séminaire de Vannes ma bibliothèque», mais aucun ex-libris ne permet de savoir ce qu'il en fut<sup>46</sup>. Le testament du célèbre abbé Joseph Mahé, un temps bibliothécaire de la ville de Vannes et archéologue, à la date du 4 septembre 1831, lègue environ 150 livres à l'évêché, avec la mention «pour demeurer à l'évêché». Le séminaire a sa part non détaillée et qui semble bien petite<sup>47</sup>. Le testament olographe rédigé le 10 mai 1815 par J.-M. Le Gal précisait, à la suite de dons faits à des personnes précises :

<sup>41</sup> Dans l'inventaire de l'église Notre-Dame-du-Mené (AA 34), le 30 avril 1791, on lit : «Nous avons aussi fait apposer le scellé sur un tiroir fermant à clef dont jouit le sieur Coëtcanton et où il met ordinairement son surplis à ce qui nous a été rapporté par le sieur Le Gal».

<sup>42</sup> F. TRESVAUX DU FRAVAL, *Histoire de la persécution révolutionnaire en Betagne*, Saint-Brieuc, 1892, II, p. 112-113.

<sup>43</sup> Dossier aux archives de l'évêché de Vannes sous la cote H 2. Il est dit, dans la lettre du 26 avril 1808, que les deux parties de la bibliothèque sont «situées tant à Vannes qu'à Paris».

<sup>44</sup> Correspondance des 29 déc. 1807, 26 avril et 28 juin 1808. Une note dans le registre des comptes du séminaire précise : «M. Grimaudet de Coëtcanton ayant légué sa bibliothèque au séminaire, les livres achetés des héritiers de M. Panceмонт ne lui sont plus nécessaires. Le Supérieur prend les dits livres à son compte».

<sup>45</sup> *Seminario Venetensi dedit D. de Coëtcanton olim vicarius generalis. Catalogo inscriptus.*

<sup>46</sup> J.-M. Le Mené, *op. cit.*, II, p. 473.

<sup>47</sup> Copie de l'acte notarial aux archives de l'évêché, sous la cote L 3.

«Mes écrits, meubles, argenterie, effets, la maison du four du Mené, en un mot tout ce qui n'est pas spécifié dans les articles précédents demeurera au séminaire à qui je les donne»<sup>48</sup>. Sa mort étant survenue le 5 septembre 1831, un inventaire fut exécuté dans les formes légales, du 8 au 13 octobre et aboutit à une liste de 5 400 volumes estimés à 11 658 francs 80. Pas de surprise : en dehors de quelques livres d'histoire civile, la bibliothèque ecclésiastique classique et savante d'un homme soucieux d'apprendre et d'enseigner. La lecture du dossier indique qu'il s'agit des biens propres de Le Gal, mis sous scellés dans son appartement. Ce fonds est considérable. Pourtant, en l'absence de tout ex-libris de lui à la bibliothèque diocésaine, on peut se demander jusqu'à quel point le fonds Le Gal ne se confondait pas avec bon nombre des 4 270 volumes catalogués et répertoriés le 23 février 1750 et laissés sur place (moins de 794 envoyés à la ville de Vannes). On connaît d'autre part la «méthode Le Gal», qui consistait à faire des achats, sous son propre nom, grâce à sa fortune personnelle, et à les rétrocéder au séminaire, dès que celui-ci pouvait le rembourser. D'où un imbroglio difficile à gérer lors de sa mort et qui engendra les réclamations de ses héritiers naturels<sup>49</sup>. Étant donné enfin que les bibliothèques religieuses d'une certaine importance s'équivalaient, comment séparer à coup sûr les livres du séminaire de ceux de Le Gal ?

Les communautés religieuses évoquées ci-dessus et dispersées par la Révolution ne se reconstituèrent pas dans le diocèse de Vannes après 1802. Il resterait à savoir si des bâtiments, tel Langonnet, n'abritent pas encore quelques reliques ou plus, épargnées par l'acheminement imposé vers Vannes : la différence est si grande entre les inventaires et le dépôt centralisé<sup>50</sup>. L'abbaye de Timadeuc fondée en 1846 ne profita d'aucun fonds ancien. Les moines firent appel au diocèse de Vannes pour le don de volumes en double. Ainsi y conserve-t-on quelques livres reçus du legs fait au séminaire par l'abbé de Coëtcanton. Le prieuré bénédictin de Kergonan, fondé à Plouharnel en 1897 par l'abbaye de Solesmes, en reçut des doubles et bénéficia de fonds anciens, grâce à l'amitié de l'abbé Charles Robert, de l'Oratoire de Rennes (1900) et à celle du grand historien breton Arthur de la Borderie (1901). Durant l'exil en Belgique à Walley et à Linciaux, suite aux persécutions anti-religieuses du début du xx<sup>e</sup> siècle, des acquisitions nouvelles furent faites, dont celle de la bibliothèque de l'Oratoire de Rennes, au moment de sa dissolution en 1902. Ainsi put se constituer, mal-

<sup>48</sup> Tout le dossier est réuni dans les minutes de M<sup>e</sup> Hervieu, notaire à Vannes, à l'année 1831. Arch. dép., E<sup>n</sup> 4473, n<sup>o</sup> 203 : inventaire de la bibliothèque aux fol. 9-16.

<sup>49</sup> A. MOISAN, *art. cit.*, p. 162 et n. 93 ; C. LANGLOIS, *op. cit.*, p. 370-371 et 378.

<sup>50</sup> En 1858, le préfet ordonna le transfert à la bibliothèque municipale de Vannes des ouvrages de l'ancienne bibliothèque du district du Faouët ; il n'en restait plus qu'une centaine dont huit précieux de Mazarinades.

gré les difficultés, un ensemble solide, nécessaire à la vie de la communauté. Le prieuré, érigé en abbaye en 1914, put, à l'automne 1920, rapatrier en Bretagne deux à trois cents caisses de livres, des in-folio ficelés, dans les cinq wagons qui transportaient le mobilier. Nouvelle épreuve, lorsque, le 1<sup>er</sup> juin 1942, un ordre de réquisition du monastère fit que l'on dut entasser provisoirement les livres dans la ferme. Après la Libération, la bibliothèque fut déposée dans des couloirs peu fonctionnels, faute d'espace approprié ; elle est actuellement en cours de réorganisation dans ce qui fut l'oratoire<sup>51</sup>.

## V - Les spoliations du début du xx<sup>e</sup> siècle

La loi de séparation des Églises et de l'État (9 décembre 1905) stipulait au titre II, art. 2 : «Il sera procédé par les agents de l'administration ou des Domaines à l'inventaire descriptif et estimatif des biens mobiliers et immobiliers des établissements supprimés»<sup>52</sup> ; une loi du 13 avril 1908 précisera que les meubles ayant appartenu aux établissements ecclésiastiques deviendront la propriété de l'État.

Dès le 29 janvier 1906, M. du Penhouat, sous-inspecteur de l'Enregistrement, se présente à l'évêché pour effectuer l'inventaire ; on le lui refuse<sup>53</sup>. Le 9 mars, le directeur des Domaines se présente au séminaire du Grador et note, sans plus, qu'il y a deux bibliothèques du supérieur, J.-M. Dubot (V. 534) ; celui-ci proteste<sup>54</sup>. Prévoyant le pire, il va mettre la bibliothèque à l'abri. Le lundi 10 décembre 1906, «de lourdes charrettes transportent les livres de la bibliothèque à Saint-François-Xavier et au château de Liziec. M. le chanoine Chauffier, ancien élève de l'École des Chartes, s'occupera avec un discernement inlassable de les cataloguer et

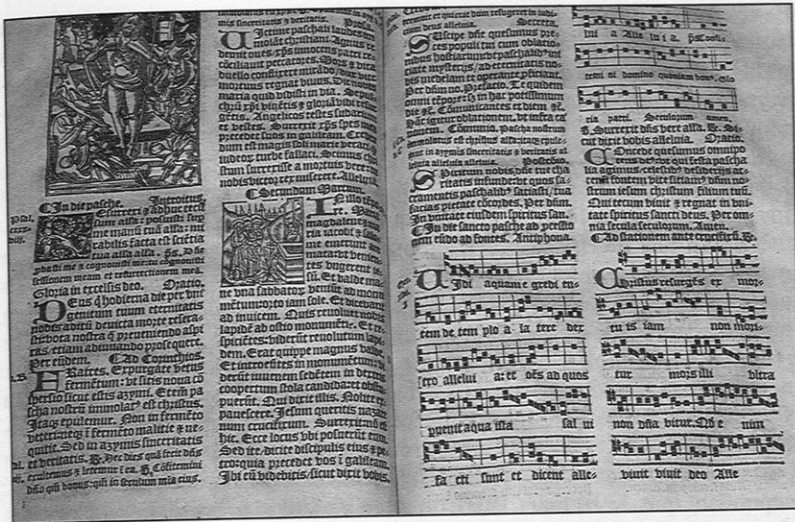
<sup>51</sup> Voir dom. G.-M. OURY, *L'abbaye Sainte-Anne de Kergonan. Un siècle d'histoire*, Paris, Le Sarmant / Fayard, 1997, p. 44, 47, 68-70, 75, 77-78, 111-112, 126-127, 133, 135. Les bibliothèques actuelles des bénédictines de Kergonan et des cisterciennes de Campénéac ne conservent aucun fonds ancien. Je ne parlerai pas ici de la littérature de piété en français et en breton dans le diocèse de Vannes aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Sur ce sujet, voir C. LANGLOIS, *op. cit.*, p. 423-432. Le catalogue précis de la bibliothèque de la congrégation de Notre-Dame-du-Mené, publié par Galles en 1899, donne un total de 358 ouvrages de piété, du même type que ceux évoqués par Langlois (Arch. dép. Morbihan, K 3076).

<sup>52</sup> J.-M. MAYEUR, *La séparation des Églises et de l'État*, Paris, 1991, p. 169-178.

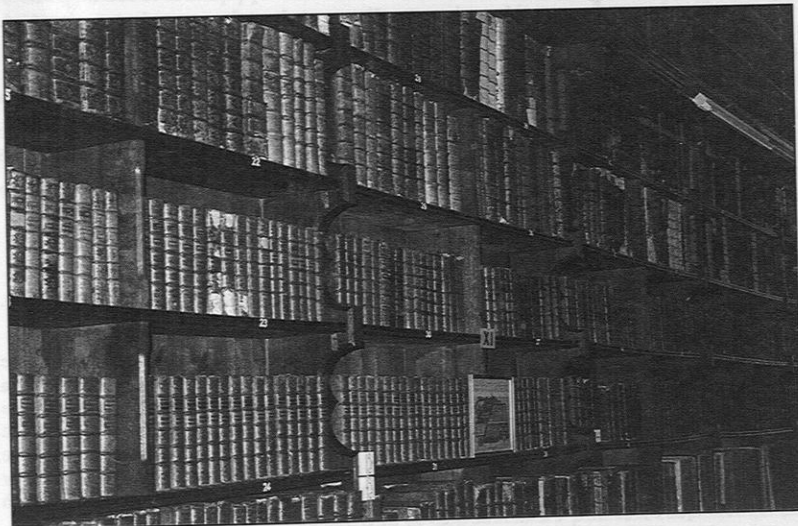
<sup>53</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Vannes*, 1906, p. 91-93, 106-107.

<sup>54</sup> Un registre conservé à la bibliothèque diocésaine de Vannes donne la relation des événements de 1906 et des années suivantes. On y note à la date du 9 février 1903, qu'un petit atelier de reliure vient d'être installé, qui permettra à «quelques séminaristes habiles et dévoués» de relier les livres de leurs confrères et ceux mis à la disposition des élèves, en dehors du fonds ancien réservé aux professeurs.





Missel vannetais de 1530  
(Bibliothèque diocésaine de Vannes, XXVIII)



Le fonds ancien de la bibliothèque diocésaine de Vannes

de les mettre à l'abri de toute perquisition». Le lendemain, le président du bureau des séminaires reçoit l'ordre d'évacuer le grand séminaire et les petits séminaires de Ploërmel et Sainte-Anne, dès le 13<sup>55</sup>. Ce jour, le gouvernement impose le départ en vacances. Les diacres et sous-diacres restent pour travailler dans les chambres, à la cave, à la bibliothèque. Pour éviter le séquestre, on vend du matériel à la baronne Fabre qui habite Liziec, non loin du séminaire. Le 14, mise sous séquestre de ce qui a été inventorié, avec défense d'enlever quoi que ce soit. Du moins, la bibliothèque a-t-elle pu être sauvée à temps. L'expulsion par la troupe eut lieu le mardi 18 et les séminaristes purent rentrer le 15 janvier 1907, à Penboch pour les deux premières années, à l'abbaye des bénédictines de Kergonan pour les troisième et quatrième années<sup>56</sup>. Le bagage des livres dut être réduit à l'essentiel. On fit venir de Vannes, à grands frais, le mobilier nécessaire. Le retour à Vannes s'effectuera le 29 septembre 1909 dans la vieille maison des ursulines, autrefois couvent des capucins, à Calmont-Haut. Les deux sections y furent réunies et la bibliothèque, sans qu'on puisse préciser davantage, retrouva sa place essentielle dans les bâtiments, cependant que, le 10 mars 1910, on allait vendre «les boiseries et planches composant la bibliothèque» du Grador (V 568)<sup>57</sup>. On est mal renseigné, enfin, sur ce qu'il advint, après inventaires, tant à Ploërmel, le 10 mars 1906, où est citée «une bibliothèque dont la porte est fermée à clef» (V 535)<sup>58</sup>, qu'à Sainte-Anne, le 13 juin 1906, où il n'y a même pas mention d'une bibliothèque (V 536). Cependant une lettre du ministre au préfet, le 10 novembre 1908, nous apprend que les livres sont restés en place : «Je vous prie de veiller à la conservation et de vous opposer à toute aliénation ou reprise des ouvrages déposés actuellement dans les grand et petit séminaires de Vannes, Ploërmel et Saint-Anne d'Auray» (V 140).

Qu'en fut-il à l'évêché de Vannes ? Mgr Gouraud, arrivé à Vannes depuis quelques mois (15 mars 1906), recevait du préfet, le 12 décembre, l'ordre de quitter, dès le lendemain, son évêché de l'ancien couvent des Carmes. Une lettre datée du 14 octobre 1908 envoyée par Ch. Estienne,

<sup>55</sup> *Semaine religieuse...*, 1906, p. 982-983.

<sup>56</sup> On compte 108 séminaristes à Kergonan pour la rentrée de septembre 1907. Sur les expulsions à Ploërmel et à Sainte-Anne en janvier 1907, voir *Sem. rel.*, 1907, p. 3-4, 90-99.

<sup>57</sup> Lettre du directeur des Domaines au préfet : «Quant à la bibliothèque, qui se compose d'étagères en chêne massif, disposées en casiers le long d'un appartement, ses dimensions la rendent inutilisable pour le service d'un particulier. Elle n'est, par conséquent, pas de nature à susciter des amateurs et ne paraît présenter d'autre valeur que celle du bois». Il faut faire place nette pour une affectation du bâtiment par l'autorité militaire. Un certain Pocheron se propose de démonter ce mobilier à ses frais. Ne fut-il pas cédé ou racheté par la suite, pour constituer le bel ensemble de 20 m de long et de 3 m de haut qui conserve le fonds ancien à la bibliothèque diocésaine ? Une fois de plus, l'histoire est muette.

<sup>58</sup> On note une vente de livres au petit séminaire de Ploërmel en 1908 (V 537).

archiviste du Morbihan, au préfet (V 140) indique qu'il a dressé, il y a un an, un quadruple catalogue des livres de l'évêché, du grand et des petits séminaires, «dont la charge (lui) avait été confiée officiellement». Il faut citer les précisions que donne ce document :

«Les livres les plus précieux par leur ancienneté, c'est-à-dire antérieurs à l'année 1600, et quelques autres ouvrages importants postérieurs à cette date, ont été déposés aux Archives départementales en juillet 1907, sur l'ordre et par les soins de M. l'inspecteur général des Archives et bibliothèques, muni des pleins pouvoirs des ministres de l'Instruction publique et des Finances. En ce qui concerne l'évêché j'ai, depuis lors, et tout récemment encore, complété ce dépôt en faisant porter aux Archives les ouvrages présentant un caractère historique dont j'avais demandé l'attribution à la Commission supérieure qui n'a pris encore aucune décision en ce qui concerne notre département.

«Je crois n'avoir rien laissé à l'évêché qu'il eût été utile de conserver pour mon service ou qui ne se retrouve dans les autres bibliothèques ecclésiastiques cataloguées pour moi.

«Quant à l'intérêt que pourrait (sic) présenter les livres rendus à l'évêque au point de vue littéraire ou scientifique, il me paraît peu considérable.

«Si quelques-uns de ces livres peuvent avoir une certaine valeur, ils sont en très petit nombre, la plupart des ouvrages remis en possession de l'évêque de Vannes présentant un caractère exclusivement théologique ou religieux».

La réintégration d'une partie de ces livres à l'évêché va donner lieu à une controverse administrative (V 140). Un télégramme du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a demandé, le 9 octobre 1908, à l'archiviste départemental de ne prescrire l'aliénation d'aucune bibliothèque, sans l'autorisation de son administration. Le 13, l'évêque est autorisé à reprendre, au moment de l'évacuation, «la bibliothèque comprenant environ 3 000 volumes ou fascicules répartis dans la galerie nord au premier étage». Le 16, le préfet indique au directeur des Domaines qu'il a autorisé la restitution à l'évêque du mobilier de l'évêché, «y compris les livres renfermés dans la bibliothèque de cet établissement». Le lendemain, on apprend que Mgr Gouraud a réclamé le mobilier qu'il avait abandonné, en partant précipitamment de son palais épiscopal «et dont il se prétendait propriétaire». Au nombre des objets revendiqués, une partie de la bibliothèque et dans cette partie quelques ouvrages que la commission avait réservés pour être déposés aux Archives départementales et dont l'archiviste a déjà pris possession. Mgr Gouraud «informé de la décision des livres, d'ailleurs peu nombreux, que le séquestre ne pouvait lui remettre, a consenti à ne pas insister à ce sujet et il a donné au receveur séquestre

décharge entière et définitive de toutes choses généralement quelconques», se rapportant à l'arrêté du 18 août du préfet. Le surlendemain, une lettre du préfet au ministre confirme les données de la lettre du 14 octobre. Le directeur des Domaines de Vannes écrit au préfet le 21 novembre : «Je suis parvenu à obtenir la réintégration à l'ancien évêché de tous (les livres) dont M. Gouraud pouvait être considéré comme ayant indûment repris possession». 1 380 volumes ont été «replacés dans les locaux où ils se trouvaient précédemment», sans difficulté et le préjudice fait à l'État est ainsi réparé, l'évêque n'ayant gardé que des ouvrages postérieurs à la Révolution, soit 450 volumes ou plutôt 120<sup>59</sup>, plus 129 portant les «mentions non suspectes» de dons faits nommément aux évêques de Vannes, ainsi que le précise une lettre du préfet au ministre, le 24 novembre 1908.

Le 17 février 1909, un décret du ministre clarifiera définitivement la situation<sup>60</sup>. Les livres ayant appartenu à la mense épiscopale et au séminaire de Vannes sont «mis en dépôt, sous réserve des droits de l'État, à la bibliothèque municipale de Vannes. Toutefois les documents ayant le caractère de pièces d'archives, ainsi que les ouvrages de référence à déterminer, seront déposés à la bibliothèque des Archives du Morbihan». La désignation sera faite par le bibliothécaire de la ville et l'archiviste du Morbihan. Un catalogue sera établi et le dépôt devra être placé dans les conditions de sécurité. Le 20 février, le préfet rappelle au maire de Vannes que ces documents sont fonds d'État et qu'ils devront être estampillés d'un timbre spécial attestant leur origine. Le 5 mai, le ministre avertit le maire du retrait du dépôt, au cas où des dispositions ne seraient pas prises pour assurer à ces collections un logement convenable. L'état actuel de la documentation archivistique ne permet pas d'en savoir plus : la Révolution a fait son œuvre, les spoliations la leur. Il serait vain de vouloir connaître, à coup sûr, la part de chacune...

Une adjudication fut faite le 2 juillet 1910 pour «travaux d'aménagement de l'ancien évêché en musée-bibliothèque»<sup>61</sup>. On prévoyait pour la bibliothèque, celle de la ville et celle de l'évêché, deux salles de l'aile droite adossée à la chapelle. Mais l'exiguïté des lieux et la nécessité d'y aménager le musée firent déplacer les rayons de la bibliothèque de l'hôtel de ville. En 1920, nouvelles mentions<sup>62</sup>. Le 28 janvier, le ministre autorise le maire à faire «un examen minutieux de façon à ne se défaire d'aucun volume dont on risque plus tard de regretter l'aliénation». Le 29, le maire

<sup>59</sup> Si l'on excepte 330 volumes du *Bulletin des lois*, donné à l'évêché par «une demoiselle Le Febrier qui vit encore».

<sup>60</sup> Arch. mun. Vannes, 2 R 277.

<sup>61</sup> *Ibid.*, 1 M 197.

<sup>62</sup> *Ibid.*, 2 R 277.

demande à Laisné, bibliothécaire municipal, de faire le tri des livres provenant du grand séminaire «qui n'offrent pas d'intérêt pour nous». Une lettre ministérielle du 13 décembre concerne aussi les ouvrages de «l'ancien évêché». Le lendemain, le maire demande au ministre l'autorisation de vendre le «résidu» des bibliothèques de l'ancien évêché et de l'ancien séminaire, «attribuées à l'État et remises par lui à la bibliothèque de la ville de Vannes». L'inspecteur a vu qu'ils ne présentaient presque tous aucun intérêt. Ils avaient été relégués par l'ancienne municipalité dans les caves de l'hôtel de ville ; imprégnés d'humidité, beaucoup ne peuvent s'ouvrir, d'autres sont moisis. Le bibliothécaire et l'archiviste départemental ont retiré le «lot peu considérable» qui était encore valable. «Le reste semble bien ne pouvoir être vendu que comme vieux papiers». Une autre information parle d'un nouveau tri en 1922, avec remise d'une partie des ouvrages du XVI<sup>e</sup> siècle aux Archives départementales, 794 (et non 778) volumes restant à la bibliothèque municipale, le reste envoyé aux Domaines<sup>63</sup>. Certains ont-ils abouti alors au séminaire ? Rien ne l'indique...

## VI - L'état actuel

Une nouvelle fois, ce sont des constats qui s'imposent. Il n'y a rien à l'évêché qui rappellerait le patrimoine des bibliothèques d'avant la Révolution ; divers livres du XIX<sup>e</sup> siècle entassés sans ordre ne sauraient constituer un fonds véritable. La bibliothèque du grand séminaire, devenue bibliothèque diocésaine ouverte à tous en 1987, compte un ensemble de 3 300 volumes antérieurs à 1810, dont deux incunables et 70 volumes imprimés au XVI<sup>e</sup> siècle ; sur un ensemble de 53 000 livres actuellement, près de 50 000 viennent donc du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècles. Des précisions ont été données précédemment sur le fonds ancien. Les bibliophiles reconnaissent sa valeur qui ne peut être détaillée ici ; du moins, l'accès direct permet-il de s'offrir bien des découvertes. Le fleuron en est le *Missel vannetais* de 1530, imprimé à Paris, à l'usage du diocèse, c'est-à-dire avec les offices des saints appartenant en propre au diocèse insérés dans le calendrier général, à leur jour de fête<sup>64</sup>. Quant aux bibliothèques des séminaires

<sup>63</sup> B. MASSIET DU BIEST, art. cité supra, n. 22, «Essai...», p. 7. On pourra aussi consulter A. LEMOINE, *Bibliothèque municipale de Vannes, Catalogue méthodique et alphabétique des ouvrages entrés à la bibliothèque avant le 31 décembre 1930*, Vannes, Impr. ouvrière vannetaise, 1931. La provenance des ouvrages n'y est pas indiquée.

<sup>64</sup> Au lieu d'être, comme il le sera plus tard, ajouté en fin de missel, cf. J.-M. LE MENÉ, *Histoire du diocèse de Vannes*, I, 1888, p. 513-516. Ce missel fut longtemps en dépôt au presbytère d'Auray. Une réédition de 1535 était conservée à l'évêché de Vannes à l'époque de Le Mené. Elle n'y est plus et semble celle conservée (en double exemplaire) aux archives de la basilique de Sainte-Anne-d'Auray.

de Ploërmel et de Sainte-Anne-d'Auray, il est difficile de s'en faire une idée, faute de catalogage ; toutes les deux sont reléguées dans un état d'abandon avec accès interdit.

Quelques rares informations restent sur celles du séminaire de Vannes, à l'occasion de sa réinstallation dans les constructions nouvelles en 1937. Lieu mystérieux, sanctuaire où seuls les professeurs pouvaient entrer. On lit dans le cahier des supérieurs : «Dès la sortie, avancée cette année au 29 juin (1937), la bibliothèque est transférée par M. Dérian, menuisier à Locminé, dans notre ancien réfectoire, et les livres transportés méthodiquement par M. Piffard, aidé de séminaristes». Un registre des livres fut établi. C'est en janvier 1939 qu'on détacha les usuels, pour constituer une bibliothèque des séminaristes, avec un fichier «méthodique et polycopié». Tous y avaient accès, mais seuls, ceux qui avaient atteint une certaine moyenne aux examens, avaient le privilège de pouvoir travailler sur place<sup>65</sup>. La guerre 1939-1945, qui amena l'occupation des lieux par les Allemands, ne causa pas de dommage grave à la bibliothèque, mais dès 1939, elle fut encombrée de statues, tableaux et meubles qui allaient en faire jusqu'en 1984 une sorte de grenier empoussiéré. Du moins la continuité des achats, en particulier des revues, assura-t-elle un suivi bénéfique.

C'est le 3 juin 1987 que le local, transformé et modernisé par trois années de travail assidu, put ouvrir ses portes au public, sous le nom de bibliothèque diocésaine, lieu de référence pour la formation permanente des chrétiens et la culture humano-chrétienne. De l'initiation à la recherche universitaire, elle offre aux professeurs, étudiants, chercheurs et simples amateurs, un éventail de connaissances sans cesse renouvelées. Le patrimoine de 3 300 volumes antérieurs à 1810 qui a ses origines dans la fondation même du séminaire y est conservé avec soin, après les vicissitudes dont cette étude a fait état. On notera aussi qu'un fonds de 4 500 volumes des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, en français et en breton, relatif à la Bretagne et spécialement au Morbihan, constitue une section fort appréciée. En dix ans, l'ensemble des fonds est passé de 36 000 à 53 000 volumes.

Le lecteur de ces pages sera sans doute resté sur sa faim, s'il rêvait de comptabilités transparentes. Le domaine du livre religieux ne subit sans doute pas plus de dégâts et de pertes que maintes bibliothèques et archives privées et publiques. Quoi qu'il en soit, ces fonds religieux, même peu ou pas exploités, devront continuer à être soigneusement conservés, aux titres du patrimoine et de la mémoire. On le sait, trop de bibliothèques religieuses ont été victimes d'une certaine exaltation soixante-huitarde ; bien des officines ont profité de l'ignorance ou de l'insouciance de ceux qui détenaient encore des trésors réputés encombrants et inutiles, à dégager

<sup>65</sup> *Le Mont-Calm* (hebdomaire à usage interne), 19 janvier 1939.

pour faire de la place. De même, une certaine modernité qui classe comme «dépassé» tout livre qui a ses dix ans d'âge, a commencé à brader des fonds des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Les bibliothécaires de métier, gardiens de la culture tout autant que promoteurs de la recherche, ne sont pas de cette sorte. L'informatique permettrait sans doute – si le jeu en valait la chandelle – de mieux suivre l'itinéraire des livres anciens d'un local à un autre, ce qui donnerait une meilleure évaluation des pertes. On peut aussi rêver que, dans le cadre d'une actualisation de la notion de laïcité, divers fonds religieux anciens, conservés dans les bibliothèques publiques et toujours possession de l'État, regagnent leurs lieux d'origine ou d'autres équivalents, au titre de dépôts<sup>66</sup>. Un peu à la manière intelligente dont cet État, soucieux de la pleine authenticité du lieu, a «meublé» de quelques moines l'abbaye du Mont-Saint-Michel...

### Introduction

André MOISAN

Conservateur de la bibliothèque diocésaine de Vannes

Dans un siècle public voilà quelques années, nous avons renoué l'histoire. La Haye. En fait un ensemble architectural de bâtiments qui servent. Situés à une famille dans ce pays, c'est l'histoire sur un peu plus... mille ans, posent un certain nombre de problèmes. Il est vraisemblable qu'un château se dressait auparavant sur ce site, le siège de la famille, étant transféré sur le site actuel au cours du XII<sup>e</sup> siècle et des premières décennies du XIII<sup>e</sup> siècle. Il nous paraît probable, aussi, que les trois siècles de l'époque moderne antérieurs à ceux que l'on voit aujourd'hui à La Haye, ont été marqués en fait, et qu'ils survécurent, au moins en partie, jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Il semble que, de l'époque de Henri de La Haye Saint-Hilaire, on ait commencé à remplacer ces édifices par des structures nouvelles, et que ce soit en 1622, sous que les plans soient en fait arrivés à leur point. Il est probable que son fils, Christophe, continua l'œuvre engagée par son père. Anne de La Haye fit achever le château en 1656. Le fait que, lors de ces périodes critiques de la reconstruction de la capitale, certaines des chaires de cette famille furent accordées au titre de gouverneur de la ville de Fougères et soient devenus leur résidence principale dans cette ville suffit à expliquer pourquoi le programme de reconstruction – à l'origine, bien sûr, ce n'est l'œuvre d'un véritable programme de reconstruction, mais un projet de reconstruction – se fit par étapes. Une telle situation était aussi un élément qui pouvait constituer un programme de reconstruction. La disparition de gouverneur de Fougères... la fortune de la famille, à tel point qu'elle ne fut pas...

<sup>66</sup> Ainsi le dépôt fait à la bibliothèque diocésaine de Vannes par le préfet du Morbihan, sous contrat avec l'évêché du 8/07/1994, de 68 volumes du XVIII<sup>e</sup> siècle assez dépareillés, il est vrai. Petite surprise : 7 portent la mention «de Coëtconton», 17 celle du «séminaire de Vannes», 1 celle de l'abbaye de Langonnet. Enfin, il est assez triste, par exemple, de voir des centaines d'in-folio provenant d'abbayes, relégués dans les sous-sols de la bibliothèque universitaire de Rennes.